

i2S
Société Anonyme
Au capital de 1.334.989,54 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 6 MAI 2021

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Activité

i2S totalise pour l'année 2020 un chiffre d'affaires de 13,4 M€, en retrait de 21 % par rapport à 2019.

En 2020, l'export a évolué dans les mêmes proportions avec une baisse de 20,9 % en volume (5.8 M€ contre 7,3 M€).

Le taux de marge brute augmente de 3,3 %.

Les frais généraux ont été fortement réduits de 447 K€, passant de 9,3 % du chiffre d'affaires hors taxes en 2019 à 8,4% en 2020,

La valeur ajoutée diminue en volume de 8,4 % (4.672,5 K€ contre 5.103,5K€).

L'EBE¹ est positif à 405,9 K€ (contre 435,8K€ en 2019).

1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2019		31/12/2020		Evolution 2020/2019
Chiffre d'affaires HT	16 919,4	100,0%	13 361,3	100,0%	-21,0%
Marge brute	7 057,0	41,7%	6 015,7	45,0%	-14,8%
Frais généraux	1 571,9	9,3%	1 124,9	8,4%	-28,4%
Achats R&D	381,6	2,3%	218,2	1,6%	-42,8%
Valeur ajoutée	5 103,5	30,2%	4 672,5	35,0%	-8,4%
Subventions d'exploitation	353,3	2,1%	157,9	1,2%	-55,3%
Impôts, taxes, form.pro.	160,3	0,9%	170,9	1,3%	6,6%
Masse salariale et intérim	4 860,7	28,7%	4 253,6	31,8%	-12,5%
E.B.E.	435,8	2,6%	405,9	3,0%	-6,9%
Amortissements/provisions	(384,2)	-2,3%	(304,6)	-2,3%	-20,7%
Résultat d'exploitation	51,5	0,3%	101,3	0,8%	96,6%
Résultat financier	3,9	0,0%	(11,8)	-0,1%	-407,4%
Résultat courant	55,4	0,3%	89,5	0,7%	61,6%
Résultat exceptionnel	(173,3)	-1,0%	(309,0)	-2,3%	-78,3%
IS	(216,1)	-1,3%	(123,3)	-0,9%	42,9%
Résultat net	98,2	0,6%	(96,2)	-0,7%	-198,0%

¹ Pour le calcul de l'EBE, i2S retraite les transferts de charges

1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires diminue de 21 % passant de 16.919,4 K€ à 13.361,3 K€

Poursuivant ses investissements en R&D pour développer ses produits propres, la société a redéfini les priorités de développement et a continué le rééquilibrage de l'affectation de ses ressources entre les Labcoms et les autres projets. Il en résulte une forte diminution des dépenses propres aux Labcoms en 2020.

La réduction des frais généraux provient principalement de la baisse des dépenses externes de R&D, des frais de publicité et de salons et des frais de déplacements.

La quote-part de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Feder (Programme de R&D scientifique et industrielle d'i2S – Volet INRIA) correspondant aux dépenses réalisées s'élève à 333 K€.

La masse salariale a été maîtrisée en se réduisant de 607 K€ (4.253,6 K€ contre 4.860,7 K€ en 2019).

L'ensemble de ces facteurs conduit :

- À faire progresser de 4,8 points le ratio de valeur ajoutée et à limiter sa baisse en volume de 8,4 % (4.672,5 K€ contre 5.103,5K€)
- À faire progresser l'EBE en ratio qui gagne 0,4 point et est positif à 405,9 K€ (contre 435,8K€ en 2019).

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	2019	2020	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	23 003 €	0 €	(23 003) €
Gains de change	8 981 €	27 037 €	18 056 €
Produits nets de cession de VMP	220 €	110 €	(110) €
Produits nets comptes à terme	8 007 €	2 124 €	(5 883) €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	2 792 €	3 443 €	652 €
Total des produits financiers	43 003 €	32 714 €	(10 289) €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0 €	0 €	0 €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	3 246 €	10 654 €	7 408 €
Intérêts des emprunts	18 097 €	21 890 €	3 793 €
Intérêts FactoFrance	6 593 €	6 256 €	(337) €
Autres	11 215 €	5 749 €	(5 465) €
Total des charges financières	39 152 €	44 550 €	5 398 €
Résultat financier	3 851 €	(11 836) €	(15 687) €

Le résultat exceptionnel se justifie de la manière suivante

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	48 118
Reprise sur provision engagement de retraite	130
Reprise prov R&C except/éléments finan	47 988
Charges exceptionnelles	357 128
Valeur comptable immo corporelles cédées	260 302
Malis/rachat d'actions et d'obligations	47 988
Amortissements dérogatoires	48 838
Résultat exceptionnel	-309 010

Le poste « Valeur comptable immo corporelles cédées » correspond à l'abandon du projet de R&D Matlin, pour lequel les performances techniques ont été atteintes mais aboutissaient à des coûts qui disqualifiaient le produit par rapport aux exigences des marchés visés.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2020 s'élève à 123 K€.

1.4 Faits marquants de l'année 2020

La baisse de 21 % (- 3.559 K€) du chiffre d'affaires d'i2S Innovative Imaging Solutions en 2020 par rapport à celui réalisé au cours de l'année 2019, traduit la brutalité de l'impact de la crise sanitaire sur nos activités. Les Divisions historiques, Produits et DigiBook, générant près de 85 % des ventes de l'entreprise en 2020, résistent toutefois mieux que les plus récentes, Projets et Medcare, en phase de conquête de leur marché. Les ventes à l'export, en baisse de 20,9 %, conservent toutefois leur contribution de 43 % au chiffre d'affaires total d'i2S.

L'activité VISION

Cette activité sert ses clients à travers deux pôles :

- **Pôle Produits**

Le ressaisissement au cours du quatrième trimestre a permis de limiter la baisse des ventes réalisées par ce pôle à - 21,4 % en 2020 versus 2019. Tout en restant confiant dans la compétitivité et l'attractivité des produits de son catalogue, le management de cette activité historique, qui a souffert en 2020 du manque de visibilité de ses principaux clients industriels, anticipe un relatif attentisme de leur part en 2021, au moins durant le premier semestre, en matière d'engagement de commandes.

- **Pôle Projets**

Partageant sa force de ventes avec celle du pôle Produits, l'activité Projets, plus récente, a connu une baisse de 30,3 % de chiffre d'affaires par rapport à celui réalisé l'an dernier, mais s'appuie désormais sur un socle diversifié de clients, sources de projets nouveaux en cours de négociation, laissant augurer une reprise de la croissance en 2021.

L'activité DIGIBOOK

Impactée par un troisième trimestre traditionnellement plus faible et malgré un léger rebond au quatrième trimestre 2020, cette activité historique d'i2S accuse un retard de 12,5 % de chiffre d'affaires par rapport à celui réalisé au cours de la même période de 2019. Cette évolution a été provoquée par les ajournements des commissions de dépouillement des appels d'offres au sein des différentes Bibliothèques et Archives Nationales, induits par les mesures de protection sanitaire de ses membres. Du sort réservé aux reports en 2021 des budgets d'investissement alloués et non attribués en 2020 à ces différents établissements publics, dépendra la vigueur de la reprise de l'activité de la Division, à l'égard de laquelle le management demeure confiant.

L'activité MEDCARE

Lancée en janvier 2019, cette activité termine l'année 2020 avec une baisse de 49,3 % de son chiffre d'affaires par rapport à celui réalisé en 2019. Cette contre-performance tient au report sur 2021 des appels de livraisons attendues au quatrième trimestre 2020, ainsi qu'au décalage des dates de lancement, de la part de clients majeurs, d'un certain nombre de programmes de développement de nouveaux projets porteurs d'avenir. Fort de l'augmentation du nombre de prospects et des appels entrants, le management de la Division reste confiant dans l'avenir.

Malgré cette baisse conjoncturelle des ventes constatée sur les trois activités au cours de l'exercice 2020, i2S Innovative Imaging Solutions maintient le cap de sa feuille de route stratégique en matière de renforcement de ses capacités industrielles et d'innovation. S'appuyant sur une trésorerie solide, des partenaires loyaux et des collaborateurs engagés, l'équipe dirigeante d'i2S maintient sa confiance dans l'avenir.

1.5 Evènements marquants hors activité économique

Désormais traditionnelle chez i2S, l'enquête annuelle destinée à mesurer l'engagement au travail du personnel de l'entreprise, a recueilli 83 % de participation. Le score résultant de cette enquête, affiché sur le baromètre eNPS (Employee Net Promoter Score) ressort en 2020 à 35, en légère baisse par rapport au niveau 41 obtenu en 2019, mais demeure très correct.

1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

Plusieurs changements sont intervenus au cours de l'exercice 2020 sur le déroulement des programmes de recherche coopératifs (LABCOMs) lancés antérieurement ; celui mené avec le CEA TECH (capteurs matriciels d'images Térakertz) a vu son rythme de travail ralenti par la crise sanitaire ; celui entrepris avec le LCPO (composants électro-optiques à base de polymères organiques) était arrivé à échéance fin 2019 ; enfin celui conduit avec l'INRIA (mise au point de nouveaux algorithmes de traitements d'images non-linéaires) prenait fin en juin 2020. Ces changements importants, expliquent la forte baisse des dépenses de R&D consacrées à ces LABCOMS, sur l'exercice 2020.

Mettant à profit le ralentissement de ces collaborations scientifiques, les ingénieurs d'i2S ont pu enrichir leurs connaissances en matière d'architectures à base de composants de vision intégrée, d'algorithmes de photogrammétrie pour la modélisation 3D et d'intégration de suites logicielles d'Intelligence Artificielle, toutes parties prenantes des projets de R&D induits par le développement de produits propriétaires i2S, porteurs d'avenir.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a diminué de 444 K€ (3 428 K€ en 2020 contre 3 872 K€ en 2019)

Le détail de cette variation est le suivant :

	31-déc-19	31-déc-20	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	7 861	6 174	(1 687)
. Stocks et en-cours	2 396	2 997	601
. Avances & acomptes / cdes fournisseurs	51	92	41
. Clients après en cours cédé au factor	2 514	1 766	(748)
. Autres créances (dont réserve factor)	2 829	1 229	(1 600)
. Charges constatées d'avance	72	90	19
Variation dettes d'exploitation	3 989	2 746	1 243
. Avances & acomptes / commandes clients	536	393	143
. Dettes frs & cptes ratt.	2 309	1 414	895
. Dettes fiscales & sociales	1 042	767	274
. Autres dettes	3	73	(70)
. Produits constatés d'avance	100	99	1
Variation du besoin en fonds de roulement			(444)

Les éléments qui ont contribué à la baisse du BFR sont principalement les suivants :

- Réduction des autres créances (-1.600 K€) dont :
 - Créances sur le Factor (-750 K€)
 - Créance de CIR (-455 K€)
 - Subventions à recevoir (-244K€)
 - TVA récupérable (-150 K€)
- Réduction des créances sur les clients (-748 K€)
- Baisse des dettes fournisseurs (+895 K€)
- Augmentation des stocks (+601 K€)
- Baisse des dettes fiscales et sociales (+274 K€)

L'endettement net a augmenté de 3.650 k€. Les immobilisations brutes ont diminué de 170 k€ en raison principalement de l'abandon du projet MATLIN. La CAF s'établit à + 459 K€.

Il en résulte que la trésorerie globale de la société a augmenté de 4.309 K€ en passant de 3.174 K€ à 7.483 K€.

1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les activités d'i2S en matière de distribution de composants de vision, de développement de systèmes de vision intégrée applicatifs dans les domaines industriels ou médicaux et de bien-être, et de solutions de numérisation patrimoniale, reposent toutes sur le savoir-faire de l'entreprise en capture et traitement d'images, mais avec des modèles économiques différents, qui présentent des risques et incertitudes spécifiques, liés aux typologies des segments de marché qu'ils adressent.

Un premier risque, dont nous avons d'ailleurs pu vérifier les effets négatifs au cours de l'exercice 2020 (décalage des appels de livraisons de commandes cadencées et stock de produits finis en hausse), est que l'activité de notre pôle Projets reste tributaire des volumes d'activité des clients OEM que nous servons, eux-mêmes soumis aux variations de leurs marchés.

Par ailleurs, leurs projets de développements de nouvelles machines peuvent également conduire à des remises en cause des solutions techniques qu'ils ont l'habitude de nous confier. Certains clients peuvent également parfois décider de développer leurs propres solutions de vision, par eux-mêmes, en interne. Fort heureusement ces deux derniers aléas ne se sont pas produits en 2020.

L'activité de notre pôle Produits, quant à elle, est dépendante de la santé financière de nos commettants, ainsi que de la relation de confiance mutuelle que nous entretenons avec eux ; de plus, elle peut être affectée par la décision de l'un d'entre-eux de mettre son catalogue de produits en ligne et de vendre par internet ; avéré depuis 2019, ce risque n'a pas encore significativement impacté nos ventes, mais nous anticipons qu'il aura tendance à peser sur notre pourcentage de marge brute dans les semestres qui viennent.

Nous estimons que le marché des solutions de numérisation du patrimoine, notamment celles du segment nécessitant des équipements grand format et à haute résolution d'images, sur lequel notre activité DigiBook opère, reste en croissance, mais à un taux certes faible, et avec des disparités par pays, au gré du dynamisme de nos partenaires distributeurs locaux et de l'occurrence de projets de numérisation lancés par les clients institutionnels, via des procédures d'appel d'offres ; la concrétisation de ces affaires dépend donc de la tenue de commissions d'appels d'offres, dont le nombre a été fortement réduit au cours de l'exercice 2020, à cause de la pandémie.

On gardera également présent à l'esprit, que la mise en œuvre de notre plan stratégique 2019-2023, privilégiant le développement de nos propres produits, en partenariat avec des acteurs reconnus de chaque segment de marché concerné, est un travail de longue haleine, nécessitant d'importants investissements en matière de développement de nos compétences techniques et d'efforts marketing et commerciaux.

Enfin, il est à noter enfin que la disponibilité du capteur TéraHertz auprès du CEA Leti reste aléatoire, tant que leur processus de fabrication n'est pas complètement stabilisé.

1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 1er décembre 2019 au 1^{er} mars 2021. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais de paiement de nos clients et de nos fournisseurs.

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
MONTANTS EN EURO	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	613					100	674					231
Montant total des factures concernées TTC	1 036 700	91 384	6 326	0	19 349	117 059	1 340 078	197 309	112 839	21 343	35 043	366 534
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	10,7%	0,9%	0,1%	0,0%	0,2%	1,2%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							10,0%	1,5%	0,8%	0,2%	0,3%	2,7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

3. PERSPECTIVES – EVOLUTION PREVISIBLE

Une organisation adaptée et une équipe en ordre de marche

Disposant désormais d'un outil industriel compatible avec la croissance attendue de ses volumes de fabrication, de collaborateurs fortement engagés et de ressources financières solides, l'équipe dirigeante d'i2S continue de mobiliser toutes les énergies de l'entreprise dans la mise en œuvre du plan stratégique.

L'activité d'i2S MEDCARE reste toujours la plus porteuse de perspectives de croissance. Une coopération avec un important équipementier français du Bien-être est en phase de contractualisation, tandis que la commercialisation de notre système de suivi en « time lapse » du développement d'embryons humains destiné à équiper les services hospitaliers de PMA, devrait démarrer au second trimestre 2021

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021

Néant

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations.

Par ailleurs, la société a vu ses certifications ISO 9001 et ISO 13485, faire l'objet d'audit de suivi au cours de l'exercice 2020, avec avis favorable.

6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les aléas de la géostratégie internationale (Brexit, nombreux conflits armés), montée des tensions perçues sur des zones de croissance (USA, Chine, Turquie), nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé, déstabilisé par l'impact aléatoire du Coronavirus sur la capacité de production des usines de fabrication.

7. COMPTES ANNUELS

7.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2 Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2020, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à	13 361 312 €
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ..	16 919 363 €

Notre chiffre d'affaires a donc diminué en cours d'exercice en valeur absolue de	3 558 051€
soit de 21,03 % en valeur relative.	

Le produit de nos ventes et prestations de services nous a permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de	101 337 €
contre, pour l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de	51 548 €

soit une amélioration en valeur absolue de	49 789 €
et de 96,59 % en valeur relative.	

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de.....	89 501 €
contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de	55 399 €

soit une augmentation en valeur absolue de	34 102 €
et de 61,56 % en valeur relative.	

Le résultat net, compte tenu du crédit impôt recherche et des charges et produits exceptionnels, est une perte de	(96 183)€
contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de.....	98 180 €

soit une diminution en valeur absolue de	194 363 €
et de 197,97 % en valeur relative.	

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour	201 146 €
- de dotations aux dépréciations sur stocks et en cours, pour	162 370 €
- d'autres charges d'exploitation, pour.....	14 195 €
- de frais financiers, pour	33 896 €
- de pertes de change, pour	10 654 €
- de charges exceptionnelles sur opérations en capital pour	308 290 €
dont 260 302 € de valeur comptable des éléments d'actifs cédés	
- de dotation aux amortissements dérogatoires pour	48 838 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour	157 902 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour	142 022€
- de produits financiers, pour	32 714€
dont notamment :	
* 2 124 € de produits sur comptes à terme	
* 3 443 € d'autres produits financiers	
* 27 037 € de gains de change	
- de reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges, pour	48 118
- d'un crédit d'impôt recherche, de	123 326 €

7.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 7.375 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

7.4 Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne la perte nette comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de (96 182,61) €, nous vous proposons de l'affecter en totalité au compte « Réserves facultatives ».

7.5 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

7.6 Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1 Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, notre société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

8.2 Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenu par i2S : 33%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	30/06/2020	30/06/2019
	12 mois	12 mois
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 2 610 968	CHF 2 371 969
Résultat courant après impôts	CHF 47 100	CHF 119

i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S : 100% Création en décembre 2009

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	sans activité
Capital social	5 000 €

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

8.3 Succursales

Notre société dispose d'une succursale située 25b chemin de Lou Tribail 33610 CESTAS.

9. CAPITAL SOCIAL

9.1 Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé

Néant

9.2 Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et du tiers des droits de vote :
 - Jean-Louis BLOUIN (seuils identiques à l'exercice précédent)
 - Alain RICROS (seuil non identique à l'exercice précédent pour le pourcentage de droit de vote)
- détient plus du dixième du capital social et du vingtième des droits de vote de la société :
 - Société PASYRO (actions anciennement détenues par Jean-Pierre GERAULT et transférées à la société au cours de l'exercice écoulé).
- détient plus du vingtième du capital social :
 - Xavier DATIN (premier dépassement de seuil)

9.3 Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Nous vous informons que Monsieur Xavier DATIN a procédé au cours de l'année 2020 à l'acquisition de 15.000 actions i2S au cours moyen de 3,50 €.

9.4 Actionnariat salarié – Opérations d'attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce concernant les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.

Cette attribution ne peut représenter au maximum que 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration et ne peut avoir non plus pour effet que les salariés et mandataires sociaux détiennent plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration lors de ses délibérations des 18 avril 2018 et 27 juin 2018 a utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé : 12.200 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 2,79 € chacune, ont été attribuées aux salariés et mandataires sociaux suivants :

- Pierre BERGERON, salarié, à hauteur de 2.400 actions,
- Richard BONNARD, salarié, à hauteur de 1.700 actions,
- David DASSIE, salarié à hauteur de 1.700 actions,
- Christophe LACROIX, salarié, à hauteur de 1.400 actions,
- Xavier DATIN, Directeur Général, à hauteur de 5.000 actions.

Lors de ces délibérations, il a été également accordé à Monsieur Xavier DATIN un droit à 5.000 actions gratuites, lié à la performance du résultat au 31 décembre 2018 ; le Conseil d'administration du 15 avril 2019 a constaté la réalisation de cette performance et l'attribution de ces 5.000 actions complémentaires à Monsieur Xavier DATIN.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non-mandataires sociaux).

Conformément à la Loi et à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, les actions n'ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus qu'à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit à compter du 18 avril 2020.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles ont été assimilées aux actions anciennes et jouissent depuis des mêmes droits.

Pendant la période de conservation d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 18 avril 2022, les actions attribuées seront indisponibles et ne pourront être ni cédées ni transmises.

Elles doivent revêtir obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité a été notifiée par la Société à la SOCIETE GENERALE, teneur de compte, qui veille au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration du 18 avril 2018 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, que 20 % de toutes les actions attribuées à titre gratuit à Xavier DATIN ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions.

Enfin, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 a annulé l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 et l'a remplacé par une nouvelle autorisation d'une durée de 38 mois.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette dernière autorisation au cours de l'exercice écoulé.

Il vous est par ailleurs proposé d'annuler cette autorisation et de la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs, fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce.

Le Conseil d'Administration déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'eux ainsi que les conditions et, le cas échéant, les conditions de performance et critères d'attribution des actions.

Il vous est proposé de fixer à 5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration, le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation, sous réserve toutefois des éventuels ajustements qui seraient rendus nécessaires pour maintenir les droits des attributaires, mais sans que cela puisse conduire à dépasser la limite globale de 10 % du capital de la Société au jour de l'assemblée.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une durée minimale d'un (1) an.

La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à un (1) an à compter de la date à laquelle leur attribution serait devenue définitive.

La présente décision emporterait, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui, le cas échéant, servirait en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs seraient délégués au Conseil d'Administration,

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à trente-huit (38) mois à compter de la date de l'assemblée.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des attributaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

9.5 Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2019 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2020 a annulé cette autorisation et l'a remplacé par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 25 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé ces autorisations au cours de l'exercice 2020.

Vous trouverez ci-après les informations visées à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	57.249
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	3,19 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	159.696 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)
Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	183 197 €

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	57.249*
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
Total	57.249

* 17.200 actions ont d'ores et déjà été attribués par le Conseil d'Administration à certains salariés et mandataires sociaux comme indiqué ci-dessus.

Actions gratuites sans contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution compte 502
Situation au 01/01/2019	12 200	34 038 €
Attribution actions gratuites	5 000	13 950 €
Situation au 31/12/2019	17 200	47 988 €

Actions gratuites avec contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution
Situation au 01/01/2019	5 000	12 100 €
Attribution actions gratuites	5 000	12 100 €
Situation au 31/12/2019	0	0 €

Validation par le Conseil d'administration du 15/04/2019 du droit à 5.000 actions gratuites sur l'exercice 2018 soumises à contrepartie

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2020 expirant le 25 décembre 2021, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité sur titres de capital conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2018-01 du 2 juillet 2018,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 500.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- Juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- Passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- Effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- Déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

9.6 Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

10 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez dans cette section le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 et contenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

10.1 Direction de la société

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 3 janvier 2018 a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale et de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La direction générale est donc assumée depuis cette date par une personne physique autre que le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Xavier DATIN.

10.2 Stock-options et actions attribuées gratuitement aux dirigeants

Nous rappelons que Monsieur Xavier DATIN, Directeur Général, a bénéficié de 5.000 attributions gratuites d'actions, selon décisions du Conseil d'Administration des 18 avril 2018 et 27 juin 2018, et de 5.000 actions gratuites complémentaires, selon décisions susvisées et décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2019.

10.3 Examen des mandats

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

10.4 Liste des mandats et fonctions

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<u>Président du Conseil d'Administration</u> Alain RICROS 295, rue de Rabel 40990 GOURBERA	<u>Président</u> AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX <u>Président représentant i2S</u> i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX

NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
	<u>Directeur Général</u> Xavier DATIN 23 rue Martin Ondicola 64500 SAINT JEAN DE LUZ
	<u>Membre du Conseil d'Administration</u> Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX
<u>Membre du Conseil d'Administration</u> Monsieur Hervé BERTHOU 19 avenue de Gradignan 33600 PESSAC COGNITEV	<u>Administrateur</u> DRONISOS 823 688 239 RCS BORDEAUX 792 261 794 RCS BORDEAUX
	<u>Gérant</u> HB DEVELOPPEMENT 524 372 828 RCS BORDEAUX LABEL BLEU AVENTURES 842 259 400 RCS BORDEAUX
	<u>Président</u> <u>(représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)</u> BDL SYSTEMES 349 386 342 RCS BORDEAUX
<u>Membre du Conseil d'Administration</u> Didier ROUX 36 rue Yvonnet 33700 MERIGNAC NOM, Prénom, Domicile	: 4JET Holding GmbH Geschäftsführer : Aachener Bank Konrad-Zuse-Str. 1 Jörg Jetter, Konto 3015 8950 11 D-52477 Alsdorf DDA EMULSEO Bâtiment ChemInnov Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

	ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
14 avenue Pey Berland 33600 Pessac ECODROP 40 Rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt <u>Membre du Conseil d'Administration</u> Eric MOTTAY 45 rue de Verdun 33130 BEGLES AMPLITUDE LASER GROUP 434 637 005 RCS BORDEAUX AMPLITUDE LASER INC Cambridge - USA <u>Directeur Général Délégué / Director :</u> AMPLITUDE TECHNOLOGIES 435 314 935 RCS EVRY AMPLITUDE CHINA Ltd Hong-Kong - CHINE AMPLITUDE KOREA Co. Ltd Gyeonggi-do – COREE DU SUD <u>Board Member :</u> TRACKINSIDE Angleur – Belgique <u>Membre du Conseil d'Administration</u> Stéphane SCHINAZI 10 chemin de la Bergerie 33360 LATRESNE 518 945 001 RCS BORDEAUX VERMONT SERVICES 832 264 758 RCS BORDEAUX	<u>Président Directeur Général / CEO :</u> AMPLITUDE SYSTEMES 441 414 117 RCS BORDEAUX GLO PHOTONICS Limoges - France <u>Gérant :</u> COMPAGNIE DU VERMONT

10.5 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une société contrôlée par la société

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales – entre d'une part le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une société contrôlée par notre société au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce : néant

10.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Vous trouverez en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

10.7 Fixation du montant de la rémunération attribuée au Conseil d'Administration

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant de la rémunération qui pourrait être versée aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur activité afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 Examen des mandats

Nous vous précisons que le mandat du commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration.

11.2 Honoraires

Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce.

12. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12.1 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

A la suite de la décision prise par le Conseil d'administration le 17 octobre 2019, une convention a été conclue entre la Société et Monsieur Alain Ricros pour la réalisation des principales missions suivantes : établissement des dossiers CIR, rédaction des communiqués au marché, COSTRAT avec le Directeur Général et les Managers, accompagnement de nos auditeurs, veille stratégique et recherche de cibles potentielles d'entreprises à acquérir par i2S. A ce titre, cette convention prévoit la facturation de 68 K€ en 2020 et de 54,4 K€ en 2021 d'honoraires à i2S par la SASU A RICROS CONSULTANTS.

12.2 Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

14. MISE A JOUR DE L'ARTICLE 19 DES STATUTS

Nous vous demandons de bien vouloir mettre à jour les dispositions de l'article 19 « Commissaires aux comptes » des statuts avec les dispositions de l'article L 823-1 du Code de commerce concernant la nomination des commissaires aux comptes.

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	14 426 790	13 310 399	14 752 680	16 919 363	13 361 312
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	62 360	(659 805)	(122 861)	342 505	124 022
Impôt sur les bénéfices	(74 813)	(326 638)	(369 624)	(216 108)	(123 326)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	286 077	(623 384)	32 652	98 180	(96 183)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0,03	(0,37)	(0,07)	0,19	0,07
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,16	(0,35)	0,02	0,05	(0,05)
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	62,9	66,4	66,5	66,5	66,5
Montant de la masse salariale	2 776 822	2 953 125	3 159 956	3 293 049	2 888 905
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 300 630	1 394 461	1 467 252	1 597 799	1 352 615

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2020

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
27/06/2018	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (Délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			4,04 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration